

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Ventôse, an VII.



Mesures prises à Naples pour le maintien de la tranquillité publique. — Proclamation du général Championnet aux habitans du ci-devant royaume de Naples. — Loi du même général sur l'organisation du gouvernement provisoire. — Nouvelles d'Allemagne, d'Irlande et d'Angleterre. — Inondation d'une partie de la Hollande. — Arrivée au directoire d'un courrier extraordinaire de Rastadt.

TURQUIE.

Constantinople, le 21 nivôse.

Le patriarche grec de cette ville vient d'être exilé en Asie. Sidney Smith, après avoir passé les Dardanelles, est entré dans notre port avec le *Tygre*, de 74 canons, & une frégate de 36. Il a été accueilli par la Porte avec la plus grande distinction. On assure qu'après avoir remis les présens destinés au grand-seigneur & à plusieurs person- nages du gouvernement, il ira se mettre à la tête de la flotte combinée qui doit faire voile, dit-on, vers les côtes méridionales de France, dans les parages de Marseille & de Toulon.

Le ministre de Russie a eu, le 18 de ce mois, son audience publique du grand-seigneur, en vertu de l'échange des ratifications du nouveau traité entre les deux cours.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 10 pluviôse.

Le gouvernement portugais, sur la demande des commerçans neutres établis dans cette capitale, vient d'ordonner l'armement de trois frégates qui seront destinées à convoyer leurs navires. Les entraves & les dangers auxquels ils se sont trouvé jusqu'ici exposés, ont encore ajouté à la prospérité du commerce anglais dans notre port; & ils espèrent qu'à la faveur de l'escorte qu'on leur accorde, ils pourront du moins entrer en concurrence avec les tyrans des mers & partager leurs profits.

ESPAGNE.

Madrid, le 18 pluviôse.

Don Louis-Mariano de Urquijo, qui avoit déjà les honneurs de conseiller d'état, vient d'obtenir les appointemens du ministère dont il fait déjà les fonctions depuis plusieurs mois. Il ne lui en manque plus que le titre.

Il étoit question, ces jours derniers, de disposer de sa mission à la Haye en faveur du comte Cabarrus, qui doit être présentement en Hollande; mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

ITALIE.

Naples, le 5 pluviôse.

On ne doute plus ici que le prince François Pignatelli, nommé vicaire-général du royaume au moment de la lâche fuite du roi, n'ait trahi la confiance qu'on lui avoit témoignée. Ce qui n'étoit que conjecture à cet égard s'est converti en évidence par la publication qu'on vient de donner de la correspondance des élus & députés

pour la tranquillité intérieure de la ville de Naples avec lui, ou plutôt des lettres qu'ils lui ont écrites coup-sur-coup pour éveiller sa vigilance au moment de la crise, sans pouvoir obtenir de lui un seul mot de réponse. Ils lui en avoient adressé une le 5 nivôse à l'occasion des sommes d'argent qu'on emportoit au grand mécontentement du peuple; une autre le 17, pour le presser d'encourager la circulation du numéraire, en surveillant les opérations de la banque; une troisième le 18, pour l'inviter à faire garder avec soin les munitions de l'arsenal, à faire disposer les batteries destinées à la défense du port & de la ville; une quatrième le 19, pour l'avertir du danger que les magasins de bled ne devinssent la proie d'un incendie, &c. Toutes ces représentations étoient restées sans effet: le vicaire-général n'avoit pas même daigné y répondre par écrit; & lorsqu'elles lui ont été répétées de vive voix, il les a reçues avec l'indifférence la plus inquiétante.

Ceux qui, dans le nouvel ordre de choses, ont été nommés généraux de tous les braves napolitains, Moliterno & Bocca Romana, viennent de prendre les mesures les plus sévères pour faire régner la sécurité dans la ville de Naples. Voici l'ordre qu'ils ont adressé, le 3 pluviôse, au peuple Napolitain:

« Ayant été informés que quelques citoyens napolitains continuoient de conserver des armes, avec l'intention d'en faire un usage perfide au préjudice de leurs semblables, nous ordonnons que sans aucune exception de personnes, ils aient à les porter toutes et sur-le champ à l'un des quatre châteaux de Naples, ou à les remettre d'eux-mêmes aux troupes françaises; et quiconque ne se sera pas aussi-tôt conformé à cette juste disposition, sera fusillé sur l'heure.

ALLEMAGNE.

Stutgard, le 24 pluviôse.

On assure, comme une chose certaine, que les Français passeront le Rhin en même-tems à Kell & à Bisack le 16 ou le 17, pour aller occuper les défilés des montagnes Noires. Cette disposition dont on croit être bien instruit, ne pourroit être changée que par une réponse de l'empereur, telle que le gouvernement français pourroit le désirer; c'est ce qu'on n'espère gueres, quoiqu'on parle encore d'un courrier envoyé à Paris pour concilier les différends.

Ce qui confirme l'opinion de la guerre, c'est l'ordre qu'a reçu la régence de l'Autriche antérieure de faire toutes les dispositions nécessaires pour retirer dans l'intérieur tous les effets publics, les papiers & les provisionne-

mens du gouvernement. Le grand-baillif de Rothembourg, à quatre myriamètres de cette ville, a eu l'ordre de vendre tout ce qu'il ne pourroit pas emporter des effets du gouvernement, & de se tenir prêt à partir lui-même.

Les émigrés qui étoient à Constance & dans les environs ont eu ordre de partir dans l'espace de cinq jours.

On parle ici hautement d'une révolution prochaine & inévitable dans ce duché, ainsi que dans toute la Souabe, dès que les troupes républicaines y seront entrées.

Rastadt, le 27 pluviôse.

Le citoyen Baehar, chargé d'affaires auprès de la diète générale germanique, a dit dans ses dernières notes que le directeur espéroit que la diète prendroit une résolution conforme à l'invitation que renferme la note des ministres français sur la marche des Russes. Elle ne vaudra pas sans doute, a-t-il ajouté, en ouvrant aux troupes de nos ennemis le libre passage sur le territoire neutralisé par le fait de l'armistice, & celui de la négociation entamée à Rastadt, s'exposer à voir la guerre se rallumer de nouveau, & son théâtre se fixer en Allemagne. Elle sentira Podieux de la conduite du cabinet russe, qui ne fait avancer ses troupes qu'au moment où tout semble annoncer une prochaine pacification, & où l'Empire n'a d'autre intérêt que celui de marcher sans détour vers ce but.

IRLANDE.

Dublin, le 13 pluviôse.

Le 8 de ce mois, sur la motion du lord Castlereagh, notre parlement a été prorogé jusqu'au 19. Depuis les premiers débats sur la question de l'union législative avec la Grande-Bretagne, il ne s'est rien passé d'un intérêt général dans l'une ou l'autre chambre.

Le bruit se répand, depuis quelques jours, que les militaires ont intention de proposer la translation du parlement à Cork, sous prétexte que les habitans de Dublin ne cessent d'accabler d'outrages les membres qui ont voté pour l'union.

Les ennemis même de l'union ont fait imprimer le pompeux discours où M. Pitt a déployé tout son talent à développer devant le parlement britannique les avantages de l'union; ils en ont fait tirer 20 mille exemplaires qui se distribuent *gratis* dans les campagnes. On n'a pas manqué de faire imprimer en lettres italiques la partie du discours où M. Pitt déclare qu'il persiste encore dans son projet, *quoi qu'il en puisse arriver*.

La corporation de Dublin vient de rédiger une adresse à sa majesté, dans laquelle elle s'élève avec force contre toute idée d'union.

Le corps des hommes de loi se distingue tant par sa fermeté à repousser l'union, que par l'attachement que manifestent tous ses membres envers ceux de leurs collègues qui ont été dernièrement destitués par suite de leurs opinions politiques. On vient d'en avoir un exemple qui a fait ici beaucoup de sensation. Le lord chancelier Clare ouvre son tribunal. L'avocat chargé de l'exposition de la procédure à l'ordre du jour, demande d'abord que le premier sergent es loix, M. Fitzgerald soit réintégré dans sa place. Le chancelier répond que la chose est impossible; qu'il a été officiellement destitué: sur quoi l'avocat refuse de plaider. Le chancelier voyant qu'il reste seul sur son banc, quitte le tribunal.

ANGLETERRE.

Londres, le 19 pluviôse.

Les trois pour cent consolidés sont aujourd'hui à 52 $\frac{1}{4}$. Ils étoient hier à 53 $\frac{1}{4}$.

Il vient d'arriver dans nos ports une flotte très-riche des Indes-Orientales. On évalue à 500,000 liv. sterling (12,000,000 monnaie de France), le montant de différens produits, dont elle est chargée.

Le gouverneur du cap de Bonne-Espérance, le lord Marcartney, est arrivé en même-tems, sur le vaisseau de ligne le *Stately*, de 64 canons.

Nous apprenons par cette voie, que notre légat à la Guirlande s'est perdue sur les côtes de Madagascar: l'équipage a été sauvé.

Le général Tarleton doit s'embarquer pour le Portugal: il y aura le commandement général de la cavalerie.

Il est arrivé, il y a trois jours, à Falmouth, un sloop de guerre chargé de dépêches de l'amiral Nelson qui mande que jamais il n'a éprouvé de tourmente pareille à celle de sa traversée de Naples à Palerme. Le prince Albert, le plus jeune des enfans du roi, est mort dans les bras de milady Hamilton, l'épouse de notre ambassadeur.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 24 pluviôse.

Le 16 de ce mois, la première chambre de notre corps législatif, sur le rapport d'une commission, a proposé une résolution contre l'exportation des viandes salées. On ignore si cette mesure sera déclarée suffisante, d'après les plaintes du ministre Lombard (de Langres), au nom du gouvernement français, de ce que nombre de négocians bataves continuent de fournir à l'ennemi des vivres de tout genre.

Le bruit court ici d'un embarquement prochain de troupes bataves & françaises, pour une expédition secrète.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 26 pluviôse.

« La crue des eaux du Rhin a été si prodigieuse, qu'elle a fait crever une digue qui retient la mer à Nimègue, de manière qu'une partie de la Gueldre Hollandaise est submergée. Quatre-vingt-douze villages, bourgs & villes sont entièrement inondés; une partie des habitans ont été noyés, & l'autre partie pour se soustraire à la fureur des glaces, est montée sur les toits où ils ont gelé. La ville de Dorth, à 19 lieues d'ici, attend avec inquiétude la débacle, & les habitans s'en retirent. Rotterdam est dans la même position. Il ne s'en manque que de six pouces que les eaux ne passent par-dessus les digues qui tiennent la mer en respect. La ville de Deventer à six lieues d'ici, a cinq pieds d'eau par-dessus les digues, & 17 pieds dans la ville. On ne sait combien il y a de monde de péri, parce qu'on ne peut en approcher. Les puits de la ville d'Arnhem, à trois lieues de cette ville sont emportés. La communication d'ici à la Haye est absolument interceptée par les glaces & les eaux du Rhin qui inondent une partie de la Hollande ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DE NAPLES.

Championnet, général en chef de l'armée de Naples, à tous les habitans du ci-devant royaume napolitain.

Vous êtes enfin libres; votre liberté est le seul prix que la France veut retirer de sa conquête, & la seule clause du traité de paix que l'armée de la république vient jurer solennellement avec vous jusques dans les murs de votre capitale & sur le trône renversé de votre dernier roi.

Malheur à qui refusera de signer avec nous ce pacte honorable où tout le fruit de la victoire est pour le vaincu, & qui ne laisse au vainqueur que la gloire d'avoir consolidé votre bonheur; il sera traité comme un ennemi public contre lequel nous restons armés.

Si l'y a donc encore parmi vous des cœurs assez ingrats pour

rejeter la liberté que nous avons conquise au prix de notre sang, ou des hommes assez insensés pour regretter un roi déchu du droit de les commander par la violation du serment qu'il avoit fait de les défendre, qu'ils fuient sous les drapeaux deshonorés du parjure, la guerre contre eux est à mort, & ils seroient exterminés.

Républicains, la cause sous laquelle vous avez si généreusement souffert est enfin décidée; ce que n'avoient pu terminer les victoires brillantes de l'armée d'Italie, ce qui avoit si long-tems retardé les intérêts politiques de l'Europe entière, ce qui avoit suspendu les espérances d'une paix générale, ce qui avoit empêché jusqu'à ce jour la religion des traités, & la crainte d'une guerre nouvelle, l'aveuglement du dernier roi l'a heureusement opéré.

Qu'il accuse donc uniquement son orgueil insensé & l'audace de son agression du bonheur de votre destinée & de la fatalité de ses disgrâces; mais qu'il soit justement puni d'avoir attaqué, contre la foi des sermens, une nation alliée, & d'avoir voulu ravir la liberté d'un peuple voisin par la perte d'une couronne qu'il a déshonorée, & par le chagrin de vous avoir, lui-même rendu libres. Qu'aucune crainte n'empoisonne le sentiment d'un bonheur aussi inattendu; l'armée que je commande reste au milieu de vous pour vous défendre; elle perdra jusqu'au dernier de ses soldats; elle répandra jusqu'à la dernière goutte de son sang, avant de souffrir que votre dernier tyran conserve même l'espérance de renouer les proscriptions de vos familles & de rouvrir les cachots dans lesquels il les a fait si long-tems gémir.

Napolitains, si l'armée française prend aujourd'hui le titre d'*Armée de Naples*, c'est par l'effet de l'engagement solennel qu'elle prend de mourir pour votre cause, & de ne faire usage de ses armes que pour le maintien de votre indépendance & la conservation d'un droit qu'elle a conquis.

Que le peuple se rassure donc sur la liberté de son culte; que le citoyen cesse de s'alarmer sur les droits de la propriété. Un grand intérêt a soutenu les tyrans dans les grands efforts qu'ils ont fait pour calomnier aux yeux des nations le sentiment & la loyauté de la nation française; mais il faut peu de jours à un peuple aussi généreux pour désabuser les hommes crédules des préventions odieuses dont se sert la tyrannie pour les porter à des excès déplorables.

L'organisation du brigandage & de l'assassinat imaginée par votre dernier roi, & exécutée par ses agens corrompus comme un moyen de défense, a eu des résultats déplorables & des conséquences bien funestes, mais en remédiant à la cause du mal, il sera facile d'en arrêter les suites & d'en réparer même les effets.

Que les autorités républicaines qui vont être créées, rétablissent l'ordre & la tranquillité sur les bases d'une administration paternelle; qu'elle dissipent les frayeurs de l'ignorance & calment la fureur du fanatisme avec un zèle égal à celui qui a été employé par la perfidie, pour les aggraver & les irriter, & bientôt la sévérité de la discipline, qui rétablit avec tant de facilité l'ordre dans les troupes d'un peuple libre, ne tardera pas à mettre un terme aux désordres provoqués par la haine, & que le droit de la représentation ont à peine permis de réprimer.

Fait à Naples, le 5 pluviôse an 7.

Le général en chef de l'armée de Naples, CHAMPIONNET.

Loi concernant le gouvernement provisoire de la république napolitaine.

Championnet, général en chef de l'armée de Naples, considérant que la régénération d'un peuple ne peut s'effectuer sous l'influence & la direction des institutions du despotisme;

Que la constitution d'un peuple libre ne peut être sévèrement calculée sur ses habitudes & sur ses mœurs, sans le secours d'un travail assidu & d'une méditation approfondie;

Que le cours de l'administration générale ne peut être suspendu sans un grand danger pour la fortune publique & pour celle des citoyens;

Que le regne de la tyrannie ne peut cesser dans un pays qui a veilli dans la corruption de ses habitudes, sans contrarier les plus grands intérêts ou irriter les passions les plus viles; & que, par conséquent, il est aussi urgent que nécessaire d'opposer aux projets de la malveillance & aux tentatives des mécontents, un gouvernement aussi actif que vigoureux, qui prépare la liberté du peuple par des loix sages, & déjoue les manœuvres de ses ennemis par une surveillance active;

Ordonne ce qui suit:

Art. 1^{er}. La république napolitaine est provisoirement représentée par vingt-un citoyens.

II. Sont nommés membres de la représentation nationale les citoyens Raymond Gennaro, Nicolas Fusulo, Ignace Ciaja, Bassal, Charles Laubert, Melchior Delico, Stanislas Renzis, Luogotelli,

Mathias Zamillo, Moliterno, Dominique Bieglia, Marius Pajano, Joseph Abbemonti, Severe Caputo, Flavio Pirelli, Dominique Cirillo, Forges, Davazanti, Vincenzo Porta, Raphael Doria, Gabriel Macdone, & Jean Riario.

III. L'assemblée des représentans est investie de l'autorité législative & exécutive jusqu'à l'organisation complète du gouvernement constitutionnel.

IV. Les décrets de l'assemblée des représentans n'ont force de loi que par la sanction du général en chef.

V. L'assemblée des représentans ne peut délibérer que lorsque les deux tiers des membres sont présens; les décrets sont arrêtés à la majorité des suffrages.

VI. L'assemblée des représentans est divisée en six comités, pour l'exécution des loix & tous les détails de l'administration publique.

VII. Il y aura un comité central de législation, un comité de police générale, un comité militaire, un comité de finances, & un comité d'administration intérieure.

VIII. Les membres des comités seront nommés par l'assemblée générale, leurs attributions & les bornes de leur juridiction seront établies par une loi particulière.

DE PARIS, le 2 ventôse.

Hier au soir, sur les sept heures, est arrivé un courrier de Rastadt; quatre directeurs qui se trouvoient présens ont délibéré, à ce qu'on assure, pendant une ou deux heures. On ajoute qu'à minuit, il est parti un courrier pour Turin & Milan.

— Le télégraphe a appri hier soir, deux heures après sa première transmission, que l'électeur de Bavière étoit mort de son attaque d'apoplexie. Dans un moment moins occupé des plus grands intérêts de l'Europe, c'eût été un événement important que la mort de ce prince, & la succession à une principauté plus puissante en commerce, en industrie, en hommes, en richesses réelles, que quelques royaumes.

— Un courrier espagnol arrivé de Madrid avant-hier, a tellement été contrarié par le mauvais état des chemins & par les débordemens, qu'il a employé neuf jours à un trajet que, dans les tems ordinaires, on peut faire en moins de six à sept jours. Il a laissé à Bayonne le duc d'Ossuna, nouvel ambassadeur d'Espagne à la cour de Vienne, qui y étoit arrivé l'avant-veille avec sa nombreuse suite, & qui se proposoit d'y séjourner quelques jours.

— Scherer, voulant rendre ses comptes avant de se démettre, a demandé jusqu'au 5 ventôse: on prétend même qu'il a obtenu jusqu'au 7.

— Le citoyen Leuliette vient d'être à l'unanimité du jury, reçu professeur de belles-lettres à l'école centrale du département de Seine & Oise.

— On remarque avec espérance, pour l'avenir de la république, que dans Paris les écoles centrales sont plus nombreuses d'un tiers cette année, comparativement aux années précédentes.

— Le juge-de-peace des Champs-Elysées, en poursuivant la recherche d'un effet dérobé depuis quatre mois, a découvert, avec ce vol, un repaire de voleurs, passage Guillaume, rue de la Loi. Il y a retrouvé, entre autres vols, une pendule de 3000 francs, appartenant à l'ambassadeur d'Espagne.

— Le citoyen Cometti, chargé d'affaires de la république cisalpine à Lucerne, vient à Paris comme secrétaire de legation.

— Le citoyen Visconti, ministre de la république cisalpine auprès de la république helvétique, est arrivé à Lucerne depuis plusieurs jours.

— Des sociétés littéraires & politiques, animées du meilleur esprit, se forment à Bâle & à Zurich.

— Sur la foi d'une prétendue lettre de Lyon, du 20 pluviôse, plusieurs journaux ont rapporté que le 17 la diligence de Paris à Lyon a été entraînée par l'abondance & la rapidité des eaux de la Saône entre Mâcon & Châlons, & que cinq voyageurs ont péri dans cette circonstance, ainsi que le conducteur & les postillons. L'administration des messageries des rues des Victoires & du Bouloy prévient le public que cette triste nouvelle n'a heureusement aucun fondement.

— Les lettres de Constantinople donnent l'extrait d'une nouvelle proclamation de Buonaparte pour encourager les caravanes qui se rendent à la Mecque. On ajoute que vraisemblablement le pèlerinage sera ensanglanté cette année, parce que les caravanes dévouées à la Porte chercheront querelle à celles qui auront accepté le secours & la protection impie des infidèles.

— Une lettre de Vienne donne encore une fois la nouvelle d'un traité entre la Porte & Passwan-Oglou, qui est nommé prince de Kladowa, & s'oblige à payer les tributs ordinaires.

— Le Mont-Vésuve qui étoit resté tranquille depuis quatre ans, jette des flammes depuis le 6 pluviôse: on s'attend à une éruption prochaine. Cette éruption, qui coïncide avec le tremblement de terre éprouvé sur les côtes occidentales de la France, mérite l'attention des physiciens.

— Voici une anecdote curieuse extraite d'une lettre de Hambourg.

Un témoin oculaire dit qu'aux obseques de son pere, que Paul 1^{er} a fait célébrer avec magnificence & précéder par la cérémonie d'un couronnement de son cercueil, il a fait porter la couronne au-dessus de ce cercueil par ce même Orloff qui a tenu son genou sur la gorge de Pierre pendant qu'on l'assassinait.

Si c'est une punition, elle est trop douce; si c'est une épigramme, elle est affreuse & sanglante. Quel sujet, au reste, qu'un pareil tableau pour le crayon d'un peintre ou d'un poète!

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de FRANÇOIS (de Nantes).

Séance du 2 ventôse.

Le citoyen Lachabaussière écrit au président du conseil pour l'instruire du jugement rendu dernièrement en sa faveur contre son accusateur, le citoyen Liger.

Thiessé prend la parole à cette occasion. Vous avez, dit-il, renvoyé cette affaire au directoire. L'on s'occupe maintenant d'appurer ses comptes; mais au lieu d'attendre qu'ils fussent appurés, ce citoyen est venu dès le lendemain me circonvenir & m'inviter à rétracter à la tribune nationale ce que j'avois dit à son sujet. Je pourrois d'avance annoncer quel sera le résultat de ces comptes; je ne craindrois pas d'affirmer qu'il s'y trouvera un déficit considérable; mais comme l'objet du message n'est pas encore rempli, je demande l'ordre du jour sur la lettre du citoyen Lachabaussière. — Adopté.

Delbrel annonce, au nom de la commission chargée

de réviser & de classer les loix relatives au militaire, que son travail est très-avancé; mais elle a besoin d'avoir sous les yeux divers actes qui ont eu force de loi sur cette matière; & qui n'ont point été insérés au bulletin des loix. Il invite en conséquence le conseil à demander au directoire, par un message, copie des arrêtés du comité de salut public sur l'armée de terre; le directoire seroit en outre invité à joindre à ces arrêtés les observations qu'il jugeroit nécessaires.

Cette proposition est adoptée.

On s'occupe ensuite des hypothèques & de l'organisation des bureaux.

Vezin & Génissieux combattent le projet.

Bergier présente des observations sur le mode d'administration, & donne lecture d'un nouveau projet tendant à arrêter la perception abusive qui se fait dans les bureaux actuels des hypothèques.

Son opinion sera imprimée.

La suite de la discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS. Présidence du citoyen LACOSTE.

Séance du 2 ventôse.

Le conseil reçoit & approuve une résolution d'hier, qui autorise la commune de Jouvence à imposer sur elle-même une somme de 2,000 fr., pour faire réparer sa fontaine.

On reprend la discussion sur le sel.

Regnier soutient la résolution. Il se plaint d'abord de ce que dans la discussion on a cherché à jeter de la défaveur sur ceux qui défendent la résolution, en leur présentant des vues particulières que sans doute ils n'ont pas.

Regnier discute ensuite la résolution. L'impôt proposé sera productif même pour cette année, les sels emmagasinés y étant soumis. Ce n'est point le rétablissement de la gabelle; jamais les représentans du peuple n'auront la lâcheté de proposer le rétablissement d'un pareil impôt; jamais la France ne l'acceptera, j'en jure, dit-il, par les hommes généreux qui, dans la nuit du 4 août, en ont voté l'abolition, & j'étois de ce nombre.

Je n'entrerai dans aucun calcul, ajoute Regnier; je me contenterai de vous dire que l'impôt est juste & nécessaire pour remplir le déficit; qu'il ne pesera pas sur la classe la plus indigente du peuple, puisqu'il ne demandera au plus pauvre chaque année qu'une demi-journée de son travail.

Lemercier combat la résolution par les motifs déjà donnés.

Dussieux, comme cultivateur, affirme que l'impôt proposé n'empêchera pas les fermiers de donner du sel à leurs bestiaux; il regrette qu'au lieu de cinq centimes il ne soit pas d'un décime, parce qu'il auroit en l'espérance de voir bientôt diminuer les autres impositions qui pesent plus directement sur les cultivateurs.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 2 ventôse.

Rente provis. 7 fr. 25 c. — Tiers consolidé 10 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 f. 19 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 0 fr. 0 c. — Bons des six dern. mois de l'an 6, 83 fr. 88 c.

A. FRANÇOIS.